

Lachenaie, le 24 novembre 2003

Madame Louise Roy, présidente des consultations publiques  
de la CMM concernant le PMGMR

Objet : Mémoire sur le PMGMR présenté par la CMM

Madame la Présidente,

Je ne suis qu'une simple citoyenne de Lachenaie depuis 1993 qui a vécu le BAPE de 1995, celui de 2003 et qui doit à nouveau se faire entendre auprès de la CMM. Sauf votre respect, j'estime inacceptable que la CMM procède à des consultations publiques concernant le PMGMR car celle-ci est cliente de BFI à Lachenaie et que BFI est le seul site d'enfouissement sur son territoire. Sous quel prétexte laisse-t-on une majorité de clients non impactés décider pour une minorité de gens directement impactés depuis 35 ans? Ce syndrome du "pas dans ma cour" appartient à tous ceux qui exportent leurs vidanges sur notre territoire depuis trop longtemps.

Nous parlons abondamment du droit de regard et de l'acceptabilité sociale des sites d'empilement de déchets, mais je dois me rendre à l'évidence que nos droits comme citoyens riverains sont inexistantes. Le simple fait que le comité exécutif de la CMM ait rejeté systématiquement toute méthode alternative à l'enfouissement décrit très clairement le peu de respect qu'elle porte aux citoyens en général mais surtout aux citoyens de Lachenaie. Je peux vous assurer que la situation n'est guère plus reluisante pour les autres citoyens vivant à proximité des autres sites d'enfouissement à travers le Québec. Il existe au niveau mondial d'autres alternatives qui n'ont pas été retenues pour de simples considérations financières. Est-il nécessaire de vous rappeler que l'élimination des déchets est un besoin essentiel à une population et que notre gouvernement a une obligation de bonne gestion de ce service envers tous les citoyens. Nos décideurs avaient le mandat de gérer et de prévoir les besoins de toute une province en matière de disposition des déchets mais ils n'ont pas su anticiper l'état de crise dans lequel nous nous retrouvons tous et ce depuis plus d'un dizaine d'années. Ils ont plutôt laissé cette gestion à des entreprises privées qui n'ont comme but premier que leur enrichissement. Tout être humain possédant un minimum de "gros bon sens" peut réaliser que nous ne pouvons continuer à empiler des déchets autour de populations grandissantes. La condition minimale de tout site d'enfouissement doit être l'éloignement des zones habitées, cela aurait dû être prévu et respecté.

J'ai assisté à presque toutes les audiences publiques du BAPE de 2003, lu tous les mémoires présentés, lu tous les mémoires du BAPE de 1995 ainsi que les rapports 89 et 177 s'y rattachant. J'ai réussi à me forger une assez bonne opinion de la situation. J'ai été révoltée de me voir proposer les deux scénarios vides de la CMM. Je suis scandalisée de constater que mes impôts servent à financer des consultations et audiences publiques à répétition qui n'amènent aucune piste de solution véritable. Les citoyens s'entendent répéter les mêmes vœux pieux depuis le début des années 1990 de la part de nos dirigeants. Le bon vouloir des citoyens et des entreprises ne suffisent plus. Le gouvernement doit établir une réglementation claire et immédiate quant à l'obligation des municipalités et citoyens de se prendre en main pour disposer de leurs déchets sur leur territoire. Quand tous ces gens feront face à cette problématique concrète, vous allez constater que leur désir d'implication réelle sera immensément plus grand. Ils trouveront des solutions avant-gardistes et s'obligeront à procéder à la cucullette sélective dans un temps record parce que tous les coûts et inconvénients rejailliront sur eux.

Il est évident que le ministère de l'environnement ne détient pas l'expertise et les ressources nécessaires à la bonne gestion des sites d'enfouissement. La première étape serait d'analyser ce qui se fait au niveau mondial en matière de gestion des déchets et de trouver toute méthode plus convenable pour disposer de ceux-ci. Pour se faire, nos dirigeants devront recruter des experts en gestion des déchets, allouer les budgets nécessaires et cesser de compter sur les entreprises privées. Toutes les sommes investies dans ce budget pourront alors bénéficier à tous les québécois. La planification des sites qui traiteront les déchets doit obligatoirement prévoir l'éloignement des populations et être respectueuse de l'environnement, peu importe la méthode de traitement retenue. D'après la firme Soprin entendue à Charlemagne, il est possible d'instaurer de tels sites à peu près n'importe où sur le territoire. Qu'attendons-nous pour passer de

**la parole à l'acte?**

Vous devez réaliser que le site de Lachenaie est plein et impacte des milliers de citoyens des villes avoisinantes. Qu'on le ferme dans les plus brefs délais.

En tant que citoyenne de Lachenaie depuis 10 ans, je dois vous dire mon désarroi face à toutes les décisions prises tant au niveau municipal que provincial. Le 21 janvier 1992, le maire M. Therrien disait dans le journal La Revue que si l'usine de triage Lachenaie désire agrandir son site, ce sera aux lachenois de trancher. L'agrandissement a eu lieu en 1995 sans que les citoyens aient droit de vote. La ville de Terrebonne reçoit actuellement de BFI des redevances de l'ordre de plus ou moins 1 million de dollars par années, j'y vois là l'apparence d'un conflit d'intérêt. La portion visée par l'agrandissement du site de BFI n'est pas conforme au schéma d'aménagement révisé en vigueur à la ville de Terrebonne. La ville a jusqu'en décembre 2004 pour rendre le tout conforme : elle peut le faire de trois façons. Une seule prévoit le droit de vote des citoyens et M. le maire Robitaille nous confirmait lors d'une séance du conseil de la ville qu'elle n'opterait pas pour cette procédure, refusant ainsi tout droit de vote à ses citoyens. Nous avons également tenté de remettre une mise en demeure au préfet de la MRC des Moulins et maire de Terrebonne, M. Jean-Marc Robitaille. Il a refusé que l'on dépose les documents ou qu'on les remette aux conseillers municipaux.

Nous avons tout de même remis la mise en demeure à ses bureaux de maire et préfet dès le lendemain en exigeant accusé de réception. Il y était stipulé qu'en droit nul n'est protégé contre sa propre négligence et que nos décideurs avaient un devoir de protection envers la population. Cette mise en demeure est relative à la responsabilité que la MRC et la ville de Terrebonne devront assumer pour les divers préjudices actuels et futurs subis par les citoyens relativement au site BFI.

Comme nous ne disposons que de deux voix sur 32 à la CMM, je me demande bien qui se préoccupera de notre sort. Les seules considérations de la CMM quant au choix retenu pour l'élimination des déchets sont des considérations monétaires. Les citoyens ont dépassé ce raisonnement et demandent que les budgets nécessaires soient ATTRIBUÉS pour gérer le problème au niveau provincial de façon responsable. Le gouvernement a accordé un décret à BFI pour se raccorder à l'usine de traitement des eaux usées de Terrebonne-Mascouche. Nous payons donc pour traiter le lixiviat pré-traité qui est acheminé à l'usine. Faut-il vous rappeler que ce lixiviat est produit par les déchets de toute la CMM mais que seuls les citoyens de Terrebonne-Mascouche doivent en assumer les frais? Malgré le traitement de ce lixiviat pré-traité, nous rejetons un taux d'acide ammoniacal trop élevé dans nos cours d'eau. L'usine est surchargée et n'a pas été conçue pour traiter des eaux usées industrielles. Je doute que les municipalités de la CMM soient touchées par ce problème.

BFI continue de signer des contrats avec des municipalités jusqu'en 2011 même si elle ne dispose pas des autorisations nécessaires à l'agrandissement de son site. Ceci n'engage que sa propre responsabilité et ne doit en aucun cas servir de prétexte pour imposer des décrets supplémentaires. Nous avons tous le droit d'opérer une entreprise mais ceci ne doit pas brimer la qualité de vie de milliers de gens. Il est également fort surprenant que toutes les études d'impact environnementales soient celles fournies et payées par le promoteur pour un projet de cette envergure. Je crois que le ministère de l'environnement doit retourner faire ses devoirs et assumer son rôle de leader quant à la réglementation et au suivi accordé à cette gestion. Tous les impacts subis par les milliers de citoyens ne font l'objet d'aucunes mesures disciplinaires auprès de BFI. Aucune pénalités sévères si ce n'est une visite d'un représentant du ministère...

Je joins à mon mémoire le détail de tous les épisodes d'odeurs que j'ai eu l'opportunité de répertorier depuis janvier 2003 et que j'envoie à la ville de Terrebonne, au ministère de l'environnement et à BFI de façon régulière. Ce n'est qu'un bref aperçu de ce que nous vivons à plusieurs kilomètres du site.

Merci de votre attention,

Suzanne Caumartin

Lachenaie, Québec

Journal Nord Info - Édition du samedi 8 novembre 2003

Urgence dans le dossier de l'après-GM

GroupeJCL.com

## Poirier somme Québec de se brancher avant le 14 novembre



Hélène  
**ALEXANDRE**

La patience a ses limites et le maire de Boisbriand, Robert Poirier, estime avoir atteint les siennes dans le différend l'opposant à Québec dans le dossier de l'après-GM. L'urgence de s'entendre autour d'une aide de transition pour suppléer à la démolition de l'usine en janvier prochain a même une date butoir: le 14 novembre 2003.

À la veille de finaliser les derniers détails du budget 2004 qui sera déposé le 8 décembre prochain, le maire a indiqué qu'il est impérieux de savoir dès maintenant ce qu'entend faire Québec dans ce dossier mis sur la table du gouvernement depuis plusieurs mois déjà.

À défaut d'une entente de compensation qui se tienne, un trou de deux millions de dollars risque d'apparaître aux livres comptables de la Municipalité pour être ensuite refilé aux contribuables. «Toutes les informations sont connues depuis longtemps et on ne peut plus patienter, (...) Si le gouvernement a trouvé 196 millions pour soutenir la mine Québec Cartier, je vois mal comment on refuserait de nous aider», a lancé le maire qui, du même souffle, revendique un plein droit de contrôle sur son



(Photo Michel Chartrand)

Le maire de Boisbriand, Robert Poirier.

schéma de développement.

«Si Québec veut nous imposer un développement industriel sur les dix millions de pieds carrés en cause, qu'il sorte ses pétro-dollars, parce que c'est rêver en couleur de vouloir nous imposer ça sans une aide substantielle», a bien ponctué le maire Poirier avant de dévoiler les évaluations de trois scénarios (industriel, commercial et mixte) approuvés par un évaluateur professionnel.

Selon les coordonnées produites par

le maire de Boisbriand, à terme (cinq à dix ans), un développement industriel à 100 % signifie pour la Ville une perte de plus de 21 millions de dollars. Par contre, comme le déploiement commercial peut se faire en moins de cinq ans et que le coût des terrains diffère avec de l'industriel, l'impact financier à court terme n'est que de 2,9 millions de dollars. Finalement, en mariant l'industriel, le commercial et le résidentiel, le manque à gagner sur dix ans atteindrait près de 16,5 millions de dollars. «À l'analyse de ces chiffres, c'est impensable de vouloir imposer de l'industriel à 100 % sans nous compenser», a clairement fait savoir le maire Poirier, évaluant globalement le retour d'ascenseur du provincial à au moins 16 millions de dollars.

Le maire de Boisbriand est d'avis que les ministres concernés ne sont pas réellement conscients de l'urgence de la situation budgétaire apparemment sans issue dans laquelle se débat présentement la Ville. «2004 est une année importante pour notre budget. Et d'expérience, je sais que si on laisse aller le dossier, on n'aura rien», a précisé Robert Poirier avant de rappeler la promesse du premier ministre Charest à l'effet qu'il ne laisserait pas tomber les Boisbriannais au moment de négocier des mesures de transition permettant d'équilibrer les premiers budgets de l'après-GM.

Journal Nord Info - Édition du samedi 15 novembre 2003

Démolition de l'usine GM

## Le maire de Boisbriand rencontre le ministre des Finances



Hélène  
**ALEXANDRE**

Le maire de Boisbriand, Robert Poirier, et le député de Groulx, Pierre Descoteaux, ont tous deux démenti une rumeur persistante à l'effet que Québec refusait de dédommager la Ville de Boisbriand pour le trou fiscal de quelque 2,2 millions de dollars qui apparaîtra au budget 2004 dès la démolition des installations de General Motors attendue en début d'année.

«Au moment où l'on se parle, c'est faux de dire que Québec refuse de subventionner Boisbriand pour l'aider à passer le cap», a indiqué le député de Groulx, contredisant ainsi le journaliste

d'un quotidien montréalais qui prétendait le contraire.

Par ailleurs, M. Descoteaux estime que beaucoup d'éléments positifs sont ressortis lors de la troisième rencontre du 29 octobre dernier, laquelle, outre le député de Groulx, mettait en présence le maire de Boisbriand, le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, le ministre responsable des Laurentides, Jacques Dupuis, et le sous-ministre au développement économique.

Lors de ce tête-à-tête de haut niveau, M. Descoteaux fait savoir que la proposition de changement de zonage (un tiers résidentiel haute densité, un tiers commercial et un tiers industriel au lieu de 100 % industriel) présentée par le maire a reçu l'aval du ministre des Affaires municipales. Il aurait même promis de faire des représentations auprès de la

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour que le transfert de zonage puisse se faire le plus rapidement possible.

Quant à la demande d'aide financière transitoire applicable au budget 2004, M. Descoteaux mentionne qu'elle n'a pas été rejetée mais transférée au ministre des Finances, Yves Séguin. Pour dis-

cuter de ce sujet qui reste une épine présente dans le montage du budget municipal, une rencontre est prévue ce lundi entre le maire de Boisbriand et le ministre Séguin.

Pour Robert Poirier, sa démarche n'offre aucun précédent susceptible d'ouvrir la porte à des exagérations de la part des municipalités aux prises avec des problèmes de perte d'emplois ou de fermeture d'usine. «Ça se fait déjà», a souligné Robert Poirier, relevant le cas des villes de Port-Cartier, Rimouski et Murdochville. Par ailleurs, le maire de Boisbriand a aussi fait savoir que c'est à l'unanimité que, lors du dernier congrès, les maires du Québec l'ont appuyé dans ses démarches en vue d'obtenir une compensation.

«Aidez-moi simplement à passer cette première étape», a laissé le maire Poirier en message au ministre des Finances, rappelant que si GM avait relancé son usine au lieu de la démolir, le gouvernement du Québec aurait offert, tel que promis, une aide de plusieurs millions de dollars. «Une somme qu'il n'aura manifestement pas à investir», a argumenté le maire Poirier, se faisant fort de convaincre le ministre Séguin du bon droit de sa demande d'aide.



Trois ministres sont présentement au dossier et le député de Groulx, Pierre Descoteaux, est confiant que le maire de Boisbriand obtiendra satisfaction.

FAX



Pierre Betanger



Dumail



DATE: 26-11-2003



FAXE 18 Feb  
2003  
13:25.

Ministère de l'environnement  
Marie-Josée Gauthier  
Direction régionale de Repentigny

Madame,

Voici tel que convenu une liste des odeurs provenant du site de BFI que j'ai eu la possibilité de répertorier pour une période d'un mois.

## Odeurs provenant du site de BFI

19 janvier 2003

23:15

Odeurs sur l'autoroute 640 Est, perceptibles à l'intérieur d'un véhicule et présentes à 4 km du site de BFI (Lachenaie)

30 janvier 2003

00:30

Fortes odeurs sur l'autoroute 640 Est, perceptibles à l'intérieur d'un véhicule et présentes à 4 km du site de BFI (Lachenaie)

30 janvier 2003

20:00

Fortes odeurs sur l'autoroute 640 Ouest, perceptibles à l'intérieur d'un véhicule et présentes à 4 km du site de BFI (Lachenaie)

23:45

Toujours la même situation et les fortes odeurs sont présentes à 4 km du site de BFI (Lachenaie)

31 janvier 2003

4:30

Les très fortes odeurs du site sont perceptibles de l'intérieur de mon garage à 4 km du site BFI (Lachenaie)

10 février 2003

7:30

Odeurs de vidanges à 4 km du site (Lachenaie)

18 février 2003

7:30

Odeurs de vidanges à 4 km du site (Lachenaie)

Suzanne Caumartin

Lachenaie,

## ODEURS EN PROVENANCE DE BFI

- 4 Mars 2003 19hres: odeurs dans le Carrefour des fleurs
- 6 Mars 2003 4:30: très fortes odeurs dans le Carrefour des fleurs
- 14 Mars 2003 14:30: très fortes odeurs autoroute 40 à la hauteur de Charlemagne et au Carrefour des fleurs.
- 18 Mars 2003 4:30: odeurs dans le Carrefour des fleurs
- 22 Mars 2003 8:30: odeurs dans le Carrefour des fleurs
- 1 Mai 2003 22:00: odeurs dans le Carrefour des fleurs
- 10 Mai 2003 7:30: odeurs dans le carrefour des fleurs
- 18 Mai 2003 20:30 et à 22:30: toujours odeurs dans le Carrefour des fleurs

21 mai 2003.

Copie envoyée par fax.  
à

- M. Robitaille (maire)
- M. en V. Repentigny
- Remis en main propre à  
M. Chamberland (BFI).

SUZANNE CAUMARTIN

Lachenaie, Que

Faxé le 3 Juillet  
2003.  
P.M.

Lundi, le 30 juin 2003

**ODEURS EN PROVENANCE DU SITE DE BFI LACHENAIE**

21 mai 2003, 12:00 midi : odeurs moyennes carrefour des fleurs Lachenaie

28 mai 2003, 3:45 a.m : odeurs moyennes carrefour des fleurs Lachenaie

1 juin 2003, 20:00 : légères odeurs carrefour des fleurs Lachenaie

3 juin 2003, 23:00 : odeurs autoroute 640 est Lachenaie

11 juin 2003, 17:40 : odeurs moyennes carrefour des fleurs Lachenaie

15 juin 2003, 12:30 : légères odeurs carrefour des fleurs Lachenaie

17 juin 2003, 4:15 : odeurs carrefour des fleurs Lachenaie

19 juin 2003, 20:00 : odeurs SUFFOCANTES carrefour des fleurs Lachenaie, plainte formulée à Urgence Environnement auprès de Mme.Murielle Pelletier # 0913 car il est impossible de demeurer à l'extérieur et aucun représentant de BFI n'est disponible. Une boîte vocale prend les appels.

22 juin 2003, minuit trente : odeurs carrefour des fleurs Lachenaie

30 juin 2003, 12:30 : odeurs perceptibles dans le stationnement des Galeries Rive-Nord à Repentigny

30 juin 2003, 14:00 : odeurs perceptibles devant le Super C sur le boul. Brien à Repentigny

Suzanne Caumartin

Lachenaie le 6 Août 2003

**ODEURS EN PROVENANCE DU SITE DE BFI LACHENAIE**

- 2 juillet 2003: 8:53 odeurs rue Jean-Pierre à Legardeur
- 3 juillet 2003: 4:15 odeurs carrefour des fleurs Lachenaie
- 4 juillet 2003: 4:30 odeurs ruc des Entreprises à Legardeur
- 4 juillet 2003: midi quinze odeurs carrefour des fleurs Lachenaie
- 6 juillet 2003: 20:15 odeurs carrefour des fleurs Lachenaie
- 9 juillet 2003: 17:20 odeurs carrefour des fleurs Lachenaie
- 14 juillet 2003: 15:30 odeurs rue des Entreprises à Legardeur
- 15 juillet 2003: 17:40 INVASION DE PLUSIEURS MILLIERS DE GOELANDS DURANT LE SOUPER
- 22 juillet 2003: 22:00 odeurs carrefour des fleurs Lachenaie
- 27 juillet 2003: 16:00 odeurs carrefour des fleurs à Lachenaie
- 20:30 toujours les mêmes odeurs

Suzanne Caumartin

Lachenaie

Vendredi le 10 Octobre 2003

**ODEURS EN PROVENANCE DU SITE DE BFI DE LACHENAIE**

Mercredi le 6 Août 2003: 12:20 (midi et vingt) Odeurs Carrefour des fleurs Lachenaie

Dimanche le 10 Août 2003: 20:00hres Odeurs Carrefour des fleurs Lachenaie

Lundi le 11 Août 2003: 19:30hres Très fortes odeurs carrefour des fleurs Lachenaie

Jeudi le 14 Août 2003: 13:24hres Odeurs Carrefour des fleurs Lachenaie

VACANCES (je suis absente de chez moi)

30 Août 2003: 12:25 (midi et vingt-cinq) Odeurs Carrefour des fleurs Lachenaie

**VEUILLEZ NOTER QUE POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE J'AI ÉTÉ ABSENTE DE MON DOMICILE DURANT 12 JOURS**

10 Septembre 2003: 3:45 Odeurs Carrefour des fleurs Lachenaie

21 Septembre 2003: 22:05 Odeurs autoroute 640 Lachenaie

26 Septembre 2003: 7:35 Odeurs Carrefour des fleurs Lachenaie

2 Octobre 2003: 19:15 Fortes odeurs sur Pierre Legardeur à Legardeur

6 Octobre 2003 22:20 Odeurs sur Presqu'île à Charlemagne

7 Octobre 2003: 7:50 Odeurs sur Guillaume Heudoïn à Lachenaie

9 Octobre 2003: 21:00 Fortes odeurs Carrefour des fleurs à Lachenaie

SUZANNE CAUMARTIN

Lachenaie Qué

Le 2 novembre 2003

**ODEURS EN PROVENANCE DU SITE BFI LACHENAIE**

11 octobre 2003 à 22:15 autoroute 640 est à Lachenaie  
19 octobre 2003 à 18:15 carrefour des fleurs à Lachenaie  
19 octobre 2003 à 23:00 presqu'île à Charlemagne  
20 octobre 2003 à 7:15 autoroute 640 à Lachenaie  
22 octobre 2003 à 20:00 carrefour des fleurs à Lachenaie  
23 octobre 2003 à 11:00 carrefour des fleurs à Lachenaie

**14:45 TOUJOURS LES MÊMES ODEURS**

27 octobre 2003 à 19:10 autoroute 640 à Lachenaie  
1 novembre 2003 à 20:10 autoroute 640 à Lachenaie  
2 novembre 2003 à 00:45 carrefour des fleurs à Lachenaie

**VEUILLEZ NOTER QUE J'AI ÉTÉ ABSENTE DE CHEZ MOI DURANT DES PÉRIODES  
PROLONGÉES DURANT CE DERNIER MOIS**

**MERCI**

Suzanne Caumartin

Lachenaie Québec  
J5S 1W6